

L'ELU TARNAIS

ASSOCIATION DES
MAIRES ET DES ELUS
LOCAUX DU TARN
AGENCE D'AIDE ET DE CONSEIL

N° 67 - JUIN 2004

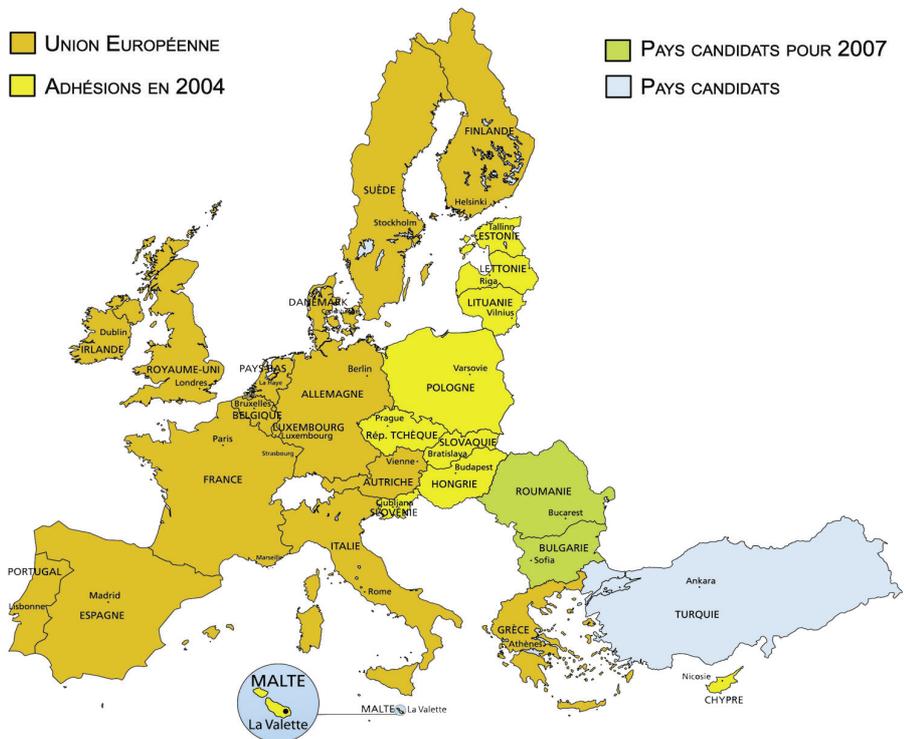
BULLETIN INTERNE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN



SPÉCIAL EUROPE

1er mai 2004 : 5ème élargissement de l'Union Européenne

10 nouveaux pays : quelles conséquences ?



PAYS	SIGLE VÉHICULE	CAPITALES	POPULATION
CHYPRE	CY	NICOSIE	759 300 hab.
ESTONIE	EST	TALLIN	1 336 700 hab.
HONGRIE	H	BUDAPEST	10 005 300 hab.
LETONIE	LV	RIGA	2 366 100 hab.
LITUANIE	LT	VILNIUS	3 692 600 hab.
MALTE	M	LA VALETTE	391 400 hab.
POLOGNE	PL	VARSOVIE	38 644 200 hab.
REP. TCHEQUE	CZ	PRAGUE	10 266 500 hab.
SLOVAQUIE	SK	BRATISLAVA	5 402 500 hab.
SLOVENIE	SLO	LJUBLJANA	1 990 100 hab.
Population totale de l'Europe			455 millions d'hab.

Editorial



« Questions pour l'Europe »

Malgré bien des carences, l'avancée de « l'Europe » reste une réalité.

Trop rapide pour certains. Trop lente pour d'autres.

Cette institution qui comprend des pays de niveaux très différents est porteuse de bien des contradictions ; quel sera son devenir dans le contexte mondial ?

Une grande majorité de nos règles, l'organisation même de notre société émane de cette « Europe ». Comment le peuple de France peut-il être acteur, même modeste, de ces choix européens ?

Aujourd'hui, c'est l'entrée de dix nouveaux pays supplémentaires. Demain, pour faciliter le fonctionnement à 25 pays, une nouvelle Constitution Européenne « mijote » ; quelle sera sa destinée ?

Toutes ces interrogations n'ont pas échappé à notre Conseil d'Administration qui a souhaité la parution de cet « Elu Tarnais » spécial « Europe » et l'organisation de réunions dans le département au début du mois de mai, afin de donner à tous une information complète sur ce thème de fond et d'actualité.

Les élections du 13 juin 2004, seront pour tous, un acte majeur, afin de déterminer notre représentation dans cette institution qui régit, tous les jours un peu plus, notre vie.

Jean-Marc PASTOR,
Sénateur du Tarn





Une Constitution pour l'Europe



Le 18 juillet 2003 à Rome, la Convention Européenne, présidée par le Français Valéry Giscard d'Estaing, a remis son projet de Constitution européenne.

Pour une Europe plus efficace, plus transparente et plus légitime, le projet de Constitution prévoit notamment :

- ★ l'intégration de la Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la Constitution,
- ★ la nomination d'un président du Conseil européen pour 2 ans et demi,
- ★ la création d'un poste de ministre des affaires étrangères de l'Union,
- ★ la désignation du Président de la Commission européenne par le Parlement européen,
- ★ une commission européenne de 15 commissaires à partir du 1er novembre 2009,
 - un droit d'initiative populaire pour les citoyens de l'Union
- ★ la possibilité pour un Etat membre de se retirer de l'Union européenne,
- ★ la reconnaissance de la 9ème symphonie de Beethoven comme hymne européen, du drapeau bleu aux douze étoiles comme bannière, du 9 mai comme journée de l'Europe dans tous les Etats membres et de l'euro comme devise européenne.

105 membres, provenant de 27 pays européens et s'exprimant en 22 langues se sont entendus sur un texte unique. Les députés européens ont joué un rôle moteur au sein de la Convention. Le projet de Constitution remplacerait tous les traités précédents. Il s'agit d'un nouveau pacte entre les institutions européennes et les citoyens, un contrat fixant de manière claire et précise les règles de la démocratie à l'échelle européenne.

Le projet de constitution européenne donne également des pouvoirs au Parlement européen, en particulier dans les domaines de la justice, des affaires de police et de l'agriculture. Avec ses futurs 732 députés, le Parlement européen aura le dernier mot concernant les dépenses de l'Union.

Le 13 juin 2004 : votez l'Europe !

>> Vote

Avoir 18 ans révolus, être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2003 pour les Français et ressortissants d'un des 14 autres Etats membres de l'Union et avant le 15 avril 2004 pour les ressortissants des 10 pays adhérents.

>> Scrutin

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel.

Panachage : liberté de voter pour des candidats appartenant à différentes listes.

Préférentiel : liberté de modifier l'ordre des candidats sur la liste.

>> Liste

Chaque liste de candidats comportera alternativement un homme/une femme et le double du nombre de sièges à pourvoir. En cas de démission, les sièges devenus vacants sont attribués au suivant de la liste; il n'y a pas de suppléant aux élections européennes.

>> Sièges

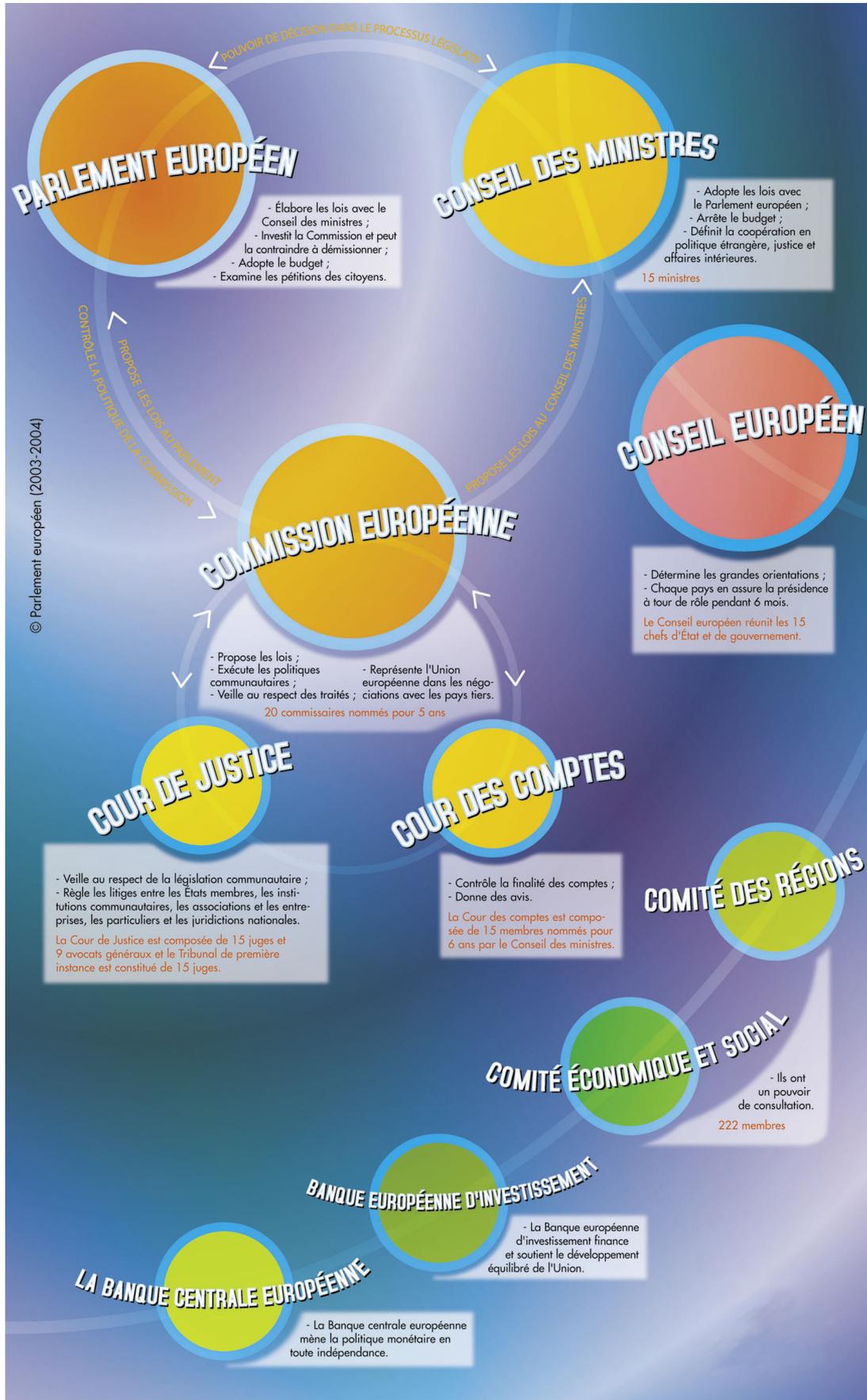
Pour participer à la répartition des sièges; une liste doit obtenir 5% des suffrages exprimés. Les sièges sont répartis entre les circonscriptions proportionnellement à leur population, avec l'application de la règle de la plus forte moyenne.

>> Le 13 juin : je vote

Je me déplace à mon bureau de vote, je vote par procuration, je ne vote qu'une fois : dans le pays de ma nationalité ou dans le pays où je réside.



Qui fait quoi dans l'Europe ?



Internet public pour ma commune, pour mes administrés

ARDESI, l'Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information en Midi-Pyrénées a réalisé un guide méthodologique pour la mise en place et l'utilisation d'Internet à destination des communes, des intercommunalités.

Afin de diffuser ce guide, ARDESI organise une **manifestation à la salle des «Moulins Albigeois» (près du Conseil Général) à Albi le 25 juin 2004 à 16h30**, en partenariat avec l'Association des Maires du Tarn, le Conseil Général et l'association, La mêlée Numérique. Cet événement a pour objectif de sensibiliser les élus aux usages d'Internet qui peuvent être développés dans leur collectivité, pour faciliter leurs relations avec les citoyens, ou pour

améliorer le fonctionnement interne de leur commune.

La manifestation s'organisera autour de deux tables rondes. La première concernera « la conduite d'un projet Internet communal ou intercommunal », la seconde « les enjeux du développement de l'administration électronique pour les collectivités : la modernisation de l'administration ». L'événement sera animé par Philippe Abiteboul, journaliste à France-Inter avec le concours de La Gazette des Communes.

Venez nombreux participer à cet événement qui s'inscrit dans notre démarche de Mise en Réseau Numérique des communes du Tarn.

Marchés publics Guide des bonnes pratiques

La publication du nouveau Code des marchés publics a suscité un certain bruit en raison de l'importance des seuils en dessous desquels aucun formalisme de publicité comme de procédure n'est requis.

Notre Conseil d'Administration s'en est inquiété, il était difficile de laisser les élus locaux sans référence pour la plupart de leurs commandes publiques.

L'absence de formalisme ne signifie pas absence de concurrence ou de transparence, bien au contraire, d'où l'idée d'un « code de bonne conduite » dans lequel notre association en partenariat avec notre administration énumérerait les précautions à prendre. En effet, dans ce nouveau cadre la responsabilité de l'ordonnateur est renforcée alors même que la transmission des marchés au contrôle de légalité n'est plus à faire au dessous de 230.000 euros HT, en revanche les Chambres Régionales des Comptes contrôleront particulièrement ces marchés. La transmission au contrôle de légalité n'est obligatoire qu'à partir de 230.000 euros HT.

La difficulté de l'exercice de rédaction d'un guide tient au fait qu'il faut se garder de mettre en place des procédures minutieuses, des délais définitifs, des règles de choix draconiennes, c'est à dire de créer un code bis en dessous des seuils, avec les mêmes défauts que

les codes précédents, et les mêmes écueils du point de vue procédural. Le vice de forme étant un des « beaux arts » du contentieux, autant tenter de lui donner le moins de prise possible.

Ce guide des bonnes pratiques a été élaboré avec le concours du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées, le représentant du T.P.G du Tarn, J. Durand formateur-directeur de la Sem81, les membres de la commission et du service juridique de l'association des Maires. Il a ensuite été transmis pour avis à la Préfecture du Tarn et présenté aux élus du département au cours de quatre réunions à Payrin-Augmontel, Fiac, Le Fraysse et Virac. Ces dernières réunions ont permis d'enrichir la rédaction d'exemples significatifs locaux.

Le guide sera envoyé à toutes les communes et est déjà disponible sur le site de l'association.

Un tel document n'a bien sûr pas pour objectif de se substituer au code, mais juste de rendre plus aisée la pratique de la passation d'un marché, dans le respect des principes édictés par l'article 1^{er}.

Pour tout complément d'explication, nous vous invitons à vous rapprocher d'un des membres du comité technique ou directement de notre association.

Brèves

Le site de l'association est ouvert

à tous les élus tarnais depuis le 17 janvier 2004.

En attendant l'ouverture du site au public, le site est accessible à l'adresse suivante :

www.maires81.asso.fr

nom : adm81

mot de passe : adm81-2004

Notation 2003 des agents territoriaux

Communication du centre de gestion 81

La Commission Administrative Paritaire réunie le 9 mars 2004 au centre de Gestion a constaté que 57 collectivités totalisant 681 agents ne les ont pas noté en 2003.

Cette commission a donc émis le souhait que vous rappeliez à vos collègues le caractère obligatoire de la notation en diffusant un article dans votre revue «l'Elu Tarnais».

Contact : 05 63 60 16 50

Institut Géographique National

L'IGN termine la couverture de tout le territoire français en photographies aériennes couleurs rendues parfaitement superposables à une carte avec une précision de l'ordre du mètre. Elle est utilisée dans de nombreux domaines : les plans locaux d'urbanisme, les avant projets routiers...

Pour en savoir plus :

www.ign.fr

www.ar-midi-pyrenees@ign.fr

www.maires81.asso.fr

Spécial Marchés Publics

Vous trouverez sur le site :

- la circulaire du 7 janvier 2004 portant manuel d'application du code des marchés publics

- le guide des bonnes pratiques de l'association

On peut aussi consulter le site du ministère : <http://www.colloc.minefi.gouv.fr>

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639 - 2566